



# A TOUS PNC AIR FRANCE

☎ 01 41 56 40 76/77

✉ [navigants@unac.asso.fr](mailto:navigants@unac.asso.fr)

Février 2015

## ELEARNING SURÊTÉ ON NE VOUS DIT PAS TOUT

Depuis le 1er janvier un nouveau module de formation surêt , d di    la protection et   la fouille des a ronefs, est impos    l'ensemble des PNC sous la forme d'un elearning   r aliser sur une journ e de dispersion.

Entre une Direction qui (d s)interpr te les textes en fonction de ce qui l'arrange et des conseillers qui ne sont pas les payeurs, il n'est pas facile de s parer le bon grain de l'ivraie. Informations et commentaires pour vous permettre de vous faire votre propre opinion.

### CE QUI EST  CRIT DANS L'ACCORD COLLECTIF 2013 / 2016

#### 10. ELEARNING

Sur une journ e de dispersion, il pourra  tre positionn  une journ e de formation en elearning, identifi e dans les plannings. Cette journ e de formation en elearning ne rentrera pas dans le d compte du nombre de jours d'activit .

Cette journ e de dispersion reste utilisable par l'entreprise pour affecter une activit  selon les modalit s r gissant l'utilisation de cette derni re (cf article 9.1.2 et 9.1.3).

En cas d'utilisation de cette journ e pour une activit , une nouvelle journ e d'elearning sera reprogramm e au cours des 12 mois suivants.

### CE QUI EST  CRIT DANS LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACCORD

Le d veloppement du e-learning sera fait sur les formations suivantes : formations techniques h teli res La Premi re, formation nouveaux produits et services, formation   la mobilit  moyen-courrier vers long courrier, formations CESSPN (747, 380, 777), formations promotionnelles (CCP, CC, instructeurs : formation e-learning en pr -requis). Le volume de e-learning sera cadr    60 000 heures par an pour l'ensemble de la population. Pour ceux qui souhaitent effectuer ce e-learning sur le lieu de travail, un espace   cette attention sera mis   leur disposition.

Ces mesures d'accompagnement visent à encadrer certaines mesures inscrites dans l'Accord Collectif, par exemple il n'est pas question de permettre des formations en e-learning là où le partage d'expérience est essentiel (Généralités, CRM).

Le e-learning, quand il est conforme aux économies que nous avons accepté dans les chiffrages de Transform, permet certes à chaque PNC de ne pas avoir à monter au terrain (BEPN ou CESP) pour réaliser un simple EAO.

Selon la situation de chaque PNC (lieu d'habitation, disponibilité...) cela peut, ou non, constituer un bénéfice individuel.

Pour autant, **on ne peut que regretter l'utilisation de ces textes par notre Direction, sans concertation, alors que les formations Surêté ne sont pas explicitement inscrites dans les mesures d'accompagnement.**

**Cela ne va pas dans le sens de la confiance nécessaire à un meilleur dialogue social.**

## QUELLE RÉMUNÉRATION POUR CE ELEARNING ?

Quand je fais une formation en e-learning, j'ai le sentiment que je travaille gratuitement voire que c'est moi qui paye ! Afin d'objectiver cette situation, comparons la rémunération d'une formation e-learning et celle d'une formation présentielle.

Pour un e-learning avec un temps programmé de 3h30, la rémunération afférente est de 1,87 PV sur LC et de 1,89PV sur MC.

Pour une demie journée de stage passée au BEPN (4h) je touche 2,14 PV sur LC et 2,16 PV sur CC/MC.

Il est donc important de veiller à ce que le temps programmé d'un e-learning soit bien le reflet de la butée haute de cette formation. C'est à dire qu'aucun PNC n'ai besoin de plus de 3h30 pour suivre ce parcours.

A l'UNAC, nous sommes très attentifs à ce type de dérive et intervenons, le cas échéant.

## QUI PAIE LA FACTURE ?

Dans les avions, comme dans nos permanences, des PNC nous questionnent sur une consigne qui leur demanderait de ne pas faire cet e-learning. Quand bien même nous partageons l'énerverment qui n'est que la conséquence directe d'une énième interprétation discutable de nos accords, à l'UNAC il ne nous semble pas raisonnable d'envoyer nos collègues individuellement au casse pipe au risque de leur créer des ennuis ou de les exposer à des sanctions.

Nous estimons qu'il est de notre responsabilité syndicale d'agir auprès de la direction afin de faire rectifier les abus et de clarifier les interprétations.

Nous sommes intervenus auprès de la Direction sur le contenu qui présentait des erreurs, ainsi que pour faire modifier certaines questions qui prêtaient à confusion.

Par ailleurs, nous veillerons à ce que le quota de 60 000 heures annuelles d'elearning, désormais bien entamé, ne soit pas dépassé, et serons attentifs à l'utilisation qui est faite du reliquat.

**Nous nous battons pour le PNC, pas pour l'envoyer au charbon.**

ADHÉSION UNAC/CGC - 3, place de Londres - 95727 Roissy cdg cedex

Nom :

Adresse :

Tél :

Prénom :

Mail :

Matricule :

**Les PNC sont de plus en plus nombreux à adhérer à l'UNAC.  
Et si, vous aussi, vous veniez nous rejoindre?**